Anthonnaz un Enfant de Jean Claude Barges, paysan de profession et de Marguerite Mestrallet de Lyon, conjoints habitants de cette Paroisse, et a été ondoyé par Maître Jacob Le Roy Ministre, le huit dud. Janvier mil sept cent quarante sept, et baptisé le dix huit dud. mois, après il a été [illegible] dud. mois, après le Ministre dans la Chrétienté de cette paroisse en présence de Pierre Lally et dautres assistants.

Rouvel ministre

Demeaux Curé

L'an mil sept cent quarante six et le Neuf Decembre de lad. année devant les témoins soussignés Jean Chenevas[illegible] et Charles et Lucrèce Chimenel ses fille, paysans de profession, originaires de la paroisse de St Joseph diocese de Vienne, établis depuis cinq ans en environ en la paroisse de Ste Marguerite agés l'un de cinquante et un ans, l'autre de vingt et un ans, Lucrèce de dix huit ans, ayant tous reconnu que la Sainte Eglise Romaine joint de la foi et leur bonne volonté, et sans aucune contrainte ils ont fait profession de la foi Catholique, apostolique, et Romaine, et fait son abjuration de l'hérésie de Calvin entre les mains de moy Curé soussigné de laquelle je leur ai donné publiquement la bénédiction en vertu de pouvoirs que Monseigneur l'Evêque de Toulon m'a donné pour cet effet en foy de quoi j'ai Curé de cette paroisse de ce requis ay soubsigné le présent acte avec led. Jean Chimenel, Charles et Lucrèce ayant déclaré ne savoir écrire de ce enquis, avec mettre Jean François Rouvel R. P. Ange aubagne Religieux Recollet, faisant l'office de Curé, et le Sr Antoine de la Vierge paroisse dud. la garde, soussigné avec moi.

Rouvel ministre

Denans Curé

Jean François, Alexandre Alexandre fils naturel et légitime de St Jean François, et de Marguerite Giraud, est né le huit et a été baptisé le neuf de janvier mil sept cent quarante six, la cérémonie a été faite par Mr Alexandre Benoit et la marraine Mlle Thérèse Vidal, tous trois signés avec moi.

Rouvel ministre

Boeri archiprêtre

Jean Claude Jean Claude fils naturel et légitime de Claude et d'anne Billoudle est né et a été baptisé le dix de Janvier mil sept cent quarante six, le parrain a été Honoré Giraud son frère, et la marraine Claude Labelle, le tout étant absent, ondoyé ayant été baptisé Lally ont signé et le curé, ont déclaré savoir écrire.

Rouvel ministre

Barbe Vitton fille naturelle et légitime de Joseph et de Marie Anne Vitton ayant appartenu à Jean Joseph Vitton, est née le vingt et un de Janvier mil sept cent quarante sept, et a été baptisée le vingt deux dud. mois et an par moi soussigné, le parrain a été Barbe Revest, la marraine Barbe Vitton, tous signés.

Rouvel ministre

Jean Baptiste fils naturel et légitime de Jean Baptiste Chenevas et de Marie Rosalie Chimenel, est né le vingt deux de Janvier mil sept cent quarante six, et a été baptisé le vingt quatre dud. mois et an par moi soussigné, le parrain a été Jean Baptiste Chenevas, la marraine Claude Labelle, le tout absent ondoyé par Mr Jacob Le Roy Ministre, et baptisé le vingt huit dud. mois, après il a été [illegible] dud. mois, après le Ministre dans la Chrétienté de cette paroisse en présence de Pierre Lally et dautres assistants.

Rouvel ministre

P. Lally Curé

Jean Baptiste fils naturel et légitime de Jacques et de Marie Anne Vitton, est né le vingt et un de Janvier mil sept cent quarante sept, et a été baptisé le vingt deux dud. mois et an par moi soussigné, le parrain a été Joseph Vitton, la marraine Anne Barrallet, le parrain a signé et la mère, ont déclaré ne savoir écrire de ce enquis.

Rouvel ministre

Denans Curé

Jean fils d'Honoré et de Marie Raimond âgés d'environ soixante ans, est mort subitement le vingt six du présent, le vingt sept de Janvier mil sept cent quarante six dans la Chrétienté de cette paroisse en présence dudit Honoré, et de Louis Lally, agarrad Rouvel ministre

P. Lally Denans Curé

Jean Louis mil sept cent quarante six et le premier de Janvier, a épousé le mariage entre Jean Cyprien fils de Gabriel et de Marie Marthe Boulanger de cette paroisse, âgé d'environ vingt deux ans, Gabriel de Lalley la ville, habitant en cette paroisse depuis plus de dix ans, d'une part, et Christine Guilaud fille de feu Honoré, et de Françoise Vidal de Lalley le jeune, âgée d'environ vingt ans, de cette dite paroisse d'autre, a été célébré par moy prêtre soussigné dans l'Eglise paroissiale de la susd. [illegible]